

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1400

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, M. Bazin, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur, M. Brigand, M. Marleix,  
Mme Blin, M. Gosselin, Mme Gruet, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier et M. Ray

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« avis »

le mot :

« accord »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important que la décision soit collégiale, afin que le médecin ne se retrouve pas seul à décider, et à porter la responsabilité d'une décision grave.